



Le Recteur de région académique
Recteur de l'académie de Guadeloupe
Chancelier des universités
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale

- **Vu** les décrets n°2015-884 et n°2015-885 du 20 Juillet 2015.
- **Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté du 26 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté académique du 16 décembre 2025 relatif à la composition du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) au titre de l'année 2026.
- **Vu** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** le procès-verbal de délibération en date du 20 mai 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à l'examen du CAFFA au titre de la session 2026 est arrêtée comme suit :

N°	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM	CHAMP DISCIPLINAIRE
1	CAVALADE		Charlotte	Sciences de la Vie et de la Terre
2	COLLE	PINDI	Cathia	Conseiller Principal d'Education
3	EZELIN	CASALAN	Maïté	Histoire – Géographie
4	GARCIA - RUIZ		Pascale	Lettres – Histoire et Géographie
5	HUGUES		Valérie	Histoire – Géographie
6	LAPORTE	MACAL	Marie-Line	Biotechnologie - Biochimie - Génie biologique
7	PRAT		Lucile	Lettres modernes
8	RACINE	SOCRIER	Thérésa	Mathématiques

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale par intérim de l'académie de la Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de région académique par intérim

Aurélien ROSSAT